

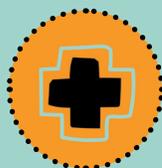
Les services offerts à la Fondation Marie-Vincent



À Marie-Vincent, tous les services sont offerts à un seul endroit



policiers



médicaux



psychosociaux



sociojuridiques



psychothérapeutiques

En regroupant tous les services sous un même toit et en offrant un milieu chaleureux qui correspond aux besoins et aux capacités des enfants, des adolescent·e·s et de leurs proches, nous pouvons minimiser les traumatismes potentiels reliés au processus de judiciarisation. Ce regroupement de services favorise également une meilleure coordination des interventions entre les partenaires, dans le meilleur intérêt du jeune.

➔ Programme d'intervention spécialisée en violence sexuelle ←

À Marie-Vincent, les enfants et les adolescent·e·s victimes de violence sexuelle reçoivent des services spécialisés, adaptés à leurs besoins. Le traitement offert est basé sur les meilleures pratiques et est reconnu pour sa grande efficacité.

À la suite du dévoilement d'une situation de violence sexuelle, dès qu'un enfant ou un·e adolescent·e est référé·e à Marie-Vincent, un service d'intervention immédiate auprès de la famille est offert sans attente.

À la suite de la référence, la situation de l'enfant ou de l'adolescent·e est évaluée afin qu'il puisse recevoir les services les plus adaptés à ses besoins :

✓ Intervention psychosociale auprès de la famille;

✓ Intervention psychothérapeutique individuelle pour les enfants et les adolescent·e·s victimes de violence sexuelle ou pour les enfants de moins de 12 ans présentant des comportements sexuels problématiques (CSP);

✓ Intervention psychothérapeutique de groupe pour les enfants victimes de violence sexuelle.

→ Intervention immédiate auprès de la famille

À la suite du dévoilement d'une situation de violence sexuelle, dès la réception de la demande, des services en relation d'aide sont offerts à la famille par une équipe de professionnel·le·s spécialisé·e·s.



Les thèmes

- définir le contexte de crise;
- transmettre de l'information sur les diverses procédures;
- évaluer les besoins d'accompagnement;
- identifier les habiletés du parent pour mettre en place des stratégies d'adaptation et élaborer un plan d'action concret pour favoriser son pouvoir d'agir.



Les rencontres

✓ L'intervention immédiate est faite auprès du parent ou de l'adulte significatif. Dans certains cas, l'adolescent·e victime de violence sexuelle y participe.

✓ Nombre de rencontres (en moyenne) : 4

🕒 Durée des rencontres : 1 h 30



➔ Intervention psychosociale auprès de la famille

Après une première évaluation, une intervention est faite auprès du jeune ayant vécu une situation de violence sexuelle, dans le but d'en diminuer les impacts négatifs sur son fonctionnement.



L'évaluation des besoins

Une évaluation psychosociale est réalisée par une équipe de spécialistes en relation d'aide (sexologues, criminologues, psychoéducateur·rice·s, travailleurs sociaux) pour déterminer les services qui répondront le mieux aux besoins de la famille.

Modalités d'évaluation

- ✓ Nombre de rencontres (en moyenne) : **3**
- 🕒 Durée des rencontres : **environ 2 h**
- ✓ Rencontres individuelles avec le parent ou l'adulte significatif et l'enfant ou l'adolescent·e



Les thèmes

- ➔ comprendre et prévenir les impacts de la violence sexuelle sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent·e;
- ➔ développer les habiletés parentales pour prévenir et intervenir sur les impacts de la violence sexuelle sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent·e;
- ➔ diminuer le sentiment de culpabilité;
- ➔ apprendre à gérer ses émotions et ses pensées;
- ➔ faire de l'éducation à la sexualité;
- ➔ développer des stratégies de protection de soi et prévenir les récidives.



Les rencontres

✓ L'intervention psychosociale est faite auprès du jeune. Selon les objectifs du plan d'intervention, le parent ou l'adulte significatif peut être amené à participer aux rencontres.

✓ Nombre de rencontres (en moyenne) : **10**

🕒 Durée des rencontres : **1 h à 1 h 30**

Au terme du suivi psychosocial, l'équipe de professionnel·le·s procède à une concertation sur la trajectoire de l'enfant ou de l'adolescent·e afin de l'orienter vers la psychothérapie individuelle ou de groupe, si des besoins persistent malgré la démarche d'intervention psychosociale. La famille pourrait aussi être référée vers des ressources externes, selon les besoins.

➔ Intervention psychothérapeutique individuelle auprès des enfants et des adolescent·e·s victimes de violence sexuelle

Le thérapie offerte est basée sur les meilleures pratiques et est reconnue pour sa grande efficacité. Elle est associée à une réduction significative des symptômes chez les jeunes victimes de violence sexuelle.



L'évaluation des besoins

Réalisée par des psychothérapeutes, l'évaluation a pour objectifs de :

- ➔ documenter l'état de l'enfant ou de l'adolescent·e dans les différentes sphères de sa vie (sociale, émotionnelle, comportementale, scolaire, familiale, etc.);
- ➔ évaluer ses difficultés et les conséquences associées à la situation de violence sexuelle;
- ➔ identifier ses stratégies d'adaptation ou ses sentiments par rapport à l'agression sexuelle.

Modalités d'évaluation

- ➔ Nombre de rencontres (en moyenne) : **3 ou 4**
- 🕒 Durée des rencontres : environ **2 h**
- ➔ Rencontres individuelles avec l'enfant ou l'adolescent·e
- ➔ Rencontres avec le parent (enfant de moins de 14 ans) et possibilité de rencontre avec le parent lorsque l'adolescent·e de 14 ans et plus y consent.



Le traitement

Le traitement est offert par des psychothérapeutes. Il repose sur une approche cognitive-comportementale centrée sur la résolution du trauma, qui favorise :

- ✓ l'expression et la gestion des émotions;
- ✓ la modification des pensées nuisibles en pensées aidantes;
- ✓ l'expression du vécu de l'enfant ou de l'adolescent·e en lien avec son agression sexuelle;
- ✓ l'identification et la modification des pensées et croyances erronées en lien avec l'agression sexuelle et la sexualité;
- ✓ l'acquisition de connaissances en matière d'agression sexuelle et d'éducation à la sexualité;
- ✓ le développement de l'affirmation et de la protection de soi;
- ✓ de meilleures habiletés de communication.

Modalités de traitement

- ✓ Nombre de rencontres (en moyenne) : **12 à 14**
- 🕒 Durée des rencontres : **1 h à 1 h 30**
- ✓ Pour les enfants (moins de 14 ans), implication du parent dans la démarche.
- ✓ Pour les adolescent·e·s, avec leur accord, l'implication du parent dans la démarche est encouragée.



L'impact

À la suite du traitement, il est démontré que les enfants et les adolescent·e·s ont :

- une meilleure estime de soi;
- moins de symptômes d'anxiété;
- moins de symptômes de dépression;
- moins de stratégies d'évitement;
- moins de symptômes de stress post-traumatique;
- moins de sentiment de culpabilité;
- moins de symptômes de dissociation.

→ Intervention psychothérapeutique de groupe auprès des enfants victimes de violence sexuelle

Le thérapie de groupe offerte est basée sur les meilleures pratiques et est reconnue pour sa grande efficacité. Tout comme l'intervention individuelle, elle est associée à une réduction importante des symptômes chez les enfants et les adolescent·e·s victimes de violence sexuelle.



L'évaluation des besoins

Un·e psychothérapeute procède à l'évaluation des besoins de l'enfant ou de l'adolescent·e pour déterminer si ce mode de traitement pourra y répondre.



Le traitement

Donnée par deux spécialistes, dont un·e psychothérapeute et un·e intervenant·e psychosocial·e, cette offre de service repose sur la thérapie cognitive comportementale centrée sur la résolution du trauma, à laquelle se greffent des activités issues de la thérapie par le jeu et de l'art thérapie.

Modalités de traitement

✓ nombre de rencontres (en moyenne) : **11**

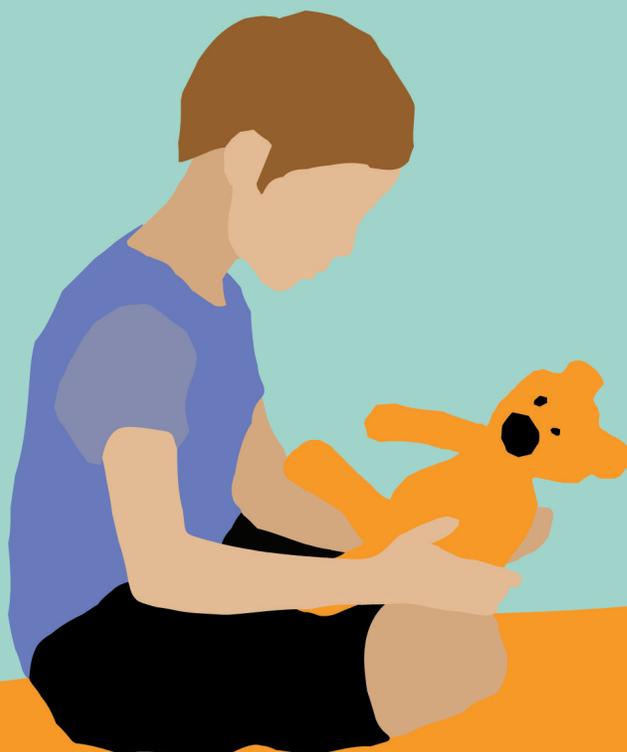
🕒 durée des rencontres : **3 h**



L'impact

À la suite du traitement, il est démontré que les enfants et les adolescent·e·s ont :

- une meilleure estime de soi;
- moins de symptômes d'anxiété;
- moins de symptômes de dépression;
- moins de stratégies d'évitement;
- moins de symptômes de stress post-traumatique;
- moins de sentiment de culpabilité;
- moins de symptômes de dissociation.



➔ Intervention psychothérapeutique auprès des enfants de moins de 12 ans présentant des comportements sexuels problématiques

Le traitement offert aux enfants présentant des comportements sexuels problématiques (CSP) est une forme de prévention, puisque ces enfants sont grandement à risque d'être victimes de violence sexuelle. En gérant mieux leurs émotions et en reconnaissant les conséquences de leurs actes, les comportements problématiques cesseront. Ils pourront ainsi développer leur plein potentiel.



L'évaluation des besoins

L'évaluation des besoins de l'enfant vise à :

- ➔ identifier les facteurs déclencheurs et de maintien des CSP afin de pouvoir intervenir;
- ➔ dresser un profil de l'enfant (forces, difficultés, contexte familial, fonctionnement général, etc.);
- ➔ établir un plan de thérapie adapté à ses besoins.

Modalités d'évaluation

- ➔ nombre de rencontres (en moyenne) : **3 ou 4**
- 🕒 durée des rencontres : environ **2 h**
- ➔ rencontres individuelles avec l'enfant
- ➔ rencontres avec le parent



L'impact



Le traitement

Le traitement, offert par des psychothérapeutes, repose sur une approche cognitive-comportementale centrée sur la gestion des comportements sexuels et la communication entre l'enfant et son parent. Le traitement permet à l'enfant de :

- ✓ identifier et exprimer ses émotions;
- ✓ comprendre la relation entre les pensées, les émotions et les comportements;
- ✓ reconnaître des comportements sexuels problématiques et les conséquences qu'ils entraînent;
- ✓ apprendre à gérer ses émotions;
- ✓ discuter des comportements sexuels problématiques;
- ✓ identifier et recadrer les pensées et les croyances erronées en lien avec la sexualité;
- ✓ acquérir des connaissances en matière d'éducation à la sexualité;
- ✓ développer des habiletés d'affirmation et de protection de soi;
- ✓ développer des habiletés de communication.

Modalités de traitement

- ✓ nombre de rencontres (en moyenne) : **10 à 12**
- 🕒 durée des rencontres : **1 h à 1 h 30**
- ✓ implication du parent dans la démarche

À la suite des traitements, il est démontré que les enfants sont en mesure de :

- identifier, exprimer et gérer leurs émotions;
- reconnaître des comportements sexuels problématiques et les conséquences qu'ils entraînent;
- bonifier leur éducation à la sexualité;
- développer des habiletés d'affirmation et de protection de soi.